

Les actions pour la Commune de Cerbois

∞ Financement d'un aire de jeux place de la Mairie



∞ Agrandissement du local de pétanque

Depuis quelques années, l'association la Pétanque Cerboise souhaite un agrandissement de leur local. En effet, les licenciés sont de plus en plus nombreux et les manifestations de plus en plus importantes. Etant situé sur le mail, la Communauté de Communes est donc maître d'ouvrage et prend en charge le financement des travaux.

Une déclaration préalable a été déposée et un avis favorable émis.

Les travaux ont débuté et seront terminés au cours du 1^{er} trimestre 2019.

∞ Travaux de voirie

Cette année la Communauté de Communes a effectué des travaux de voirie, rue de la Chaumette et rue du Grand Rang.

La fibre optique

En 2016, la Communauté de Communes a signé une convention de programme de déploiement du haut débit avec le Syndicat Touraine Cher Numérique. L'enveloppe allouée au territoire intercommunal ne couvrait pas entièrement ce dernier.

La commune de Cerbois n'a donc pas été intégrée au programme, ainsi que d'autres communes, mais des solutions sont à l'étude actuellement pour améliorer la couverture internet.

Cœur de Berry en 2019...

En 2019, Cœur de Berry devrait retrouver un nouveau périmètre, les communes de Mehun sur Yèvre, Allouis et Foëcy rejoignant d'autres EPCI.

Information du Service Public d'Assainissement non Collectif

Le SPANC attire votre attention sur le fait que les demandes de permis de construire d'autorisation déposés sur les territoires communaux soumis au règlement national d'urbanisme sont instruits par les services de la Direction Départementale des Territoires du Cher.

Les propriétaires de maisons neuves, pour lesquelles le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit émettre un avis sur le système d'assainissement en projet, doivent absolument déposer un dossier de demande d'assainissement en parallèle de leur permis de construire, à la mairie du lieu de construction.

Ces dernières années, de nombreux dysfonctionnements, du fait notamment d'un défaut de conception ou tout simplement d'une non-conformité de l'installation, ont été constatés lors de la vente de bien.

Afin d'être correctement informé, n'hésitez pas à prendre contact auprès de M. GERMOND au 02.48.51.13.73 - spanc.cdcvca@orange.fr - à la Communauté de Communes Cœur de Berry.